

S'il y a des députés qui pensent que ce gouvernement ou n'importe quel gouvernement est en mesure de faire cela dans le contexte actuel, alors ces députés manquent tout à fait de réalisme. Si nous adoptons le concept de l'universalité, ce que proposent les députés en question reviendrait à accorder à chacune de nos personnes âgées une augmentation de \$10 par mois. Au lieu, de recevoir \$135, ou \$255 dans le cas d'un couple, il en coûterait plus de 100 millions de dollars si nous portions leur pension de \$80 à \$90. Cela ne profiterait pas du tout aux vieillards qui ont vraiment besoin d'une augmentation. Même si nous portions le montant de la pension à \$100, cela serait encore insuffisant et il nous en coûterait plus de 400 millions de dollars.

Les députés, qui critiquent ainsi des programmes, ont aussi l'obligation, je pense, s'ils veulent assurer une aide financière à ceux qui en ont besoin selon les modalités administratives les moins choquantes possible, d'offrir des suggestions concrètes quant aux moyens de trouver les fonds nécessaires à la hausse. Pendant tout le débat aujourd'hui, je ne crois pas avoir entendu un seul député de l'opposition proposer des moyens de trouver l'argent nécessaire ou expliquer comment lui-même ou son parti s'y prendrait.

L'hon. M. Stanfield: Par une relance de l'économie.

L'hon. M. Munro: Proposent-ils d'imposer un impôt additionnel aux groupes à revenu moyen dont ils ont dit s'inquiéter beaucoup? Sinon, d'où viendrait le revenu additionnel requis? Tous les députés ont exprimé leur souci à l'égard des citoyens âgés, mais je ne crois pas que ces derniers se laissent facilement bernés non plus. Ils savent ce que coûtent ces programmes, et ceux qui ont vraiment besoin de cet argent se rendent compte que c'est probablement là le moyen le plus efficace et le plus sensé de le leur assurer. En vérité, nous reconnaissons tous que leur besoin est grand.

Les honorables députés ont fait état des préoccupations que leur inspire la pauvreté au Canada. Le député de Red Deer a parlé du comité Croll; on nous a dit que quatre millions de nos concitoyens vivent dans le besoin, et ce chiffre est sans doute exact. Nous ne pourrions jamais venir à bout de la pauvreté si nous n'introduisons pas une certaine sélectivité dans nos programmes d'assistance afin de répartir les sommes disponibles sous forme de suppléments destinés aux groupes à faible revenu. Près de 1.1 million de personnes âgées vivent dans la gêne. Nous avons élaboré un programme qui répondra efficacement à leurs besoins et ni le gouvernement du Canada ni les députés qui siègent de ce côté-ci n'ont à avoir honte de cette mesure.

• (9.50 p.m.)

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, avant que le ministre termine, je me demande s'il répondrait à une question. A-t-il oublié de parler de la motion dont la Chambre est saisie et qui réclame que la pension de base continue à être indexée sur le coût de la vie au lieu d'être bloquée à \$80 par mois?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je répondrai volontiers à cette question. Je pensais au programme en général. L'aspect mentionné par le député de Winnipeg-Nord-Centre n'est qu'une partie. Il n'a pas limité ses observations et n'a pas parlé de...

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je m'excuse, mais j'en ai parlé.

L'hon. M. Munro: J'ai pensé que le député rattachait cet aspect au principe général de la sélectivité. Lorsqu'il parle de sélectivité, il veut dire supprimer l'indexation pour ceux qui sont au-dessus du seuil de la pauvreté et je croyais m'être exprimé clairement à ce sujet.

M. McKinley: Monsieur l'Orateur, le ministre me permet-il une autre question? En enlevant toute initiative aux Canadiens qui croient devoir épargner un peu d'argent pour leurs vieux jours, en les brimant parce qu'ils ne peuvent recevoir le supplément, ne se rend-il pas compte que bientôt plus personne n'épargnera? Où trouvera-t-il l'argent alors?

L'hon. M. Munro: Monsieur l'Orateur, je viens de dire que je traiterais de cette question au comité. Si le député avait assisté aux séances du comité, il aurait la réponse.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Avant de procéder au vote, la présidence voudrait rappeler aux députés que, de l'avis de M. l'Orateur, les deux motions inscrites au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) sont étroitement liées; il l'agit des motions qui portent le n° 1 et le n° 3 au *Feuilleton*. Par voie de conséquence, le sort de la motion n° 3 dépend de celui que connaîtra la motion n° 1. Il est donc entendu que le vote sur la motion n° 1 décidera de la deuxième motion, qui porte le n° 3 au *Feuilleton*.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Le vote porte sur la motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

Qu'on modifie le bill C-202, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse, en retranchant de l'article 1 les lignes 4 à 11 à la première page.

Plait-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

L'hon. M. MacEachen: Avant qu'on sonne le timbre, monsieur l'Orateur, puis-je demander si la Chambre con-